

FAITS DIVERS

UN VOL DE 300.000 FRANCS. — Madrid, 2er novembre. La police et le parquet de Madrid poursuivent depuis quelque temps une piste au sujet d'un détournement d'environ 300 millions de francs commise au détriment de la succursale de Crédit Lyonnais. L'attention du juge d'instruction se fixa sur certains mots contenus dans des télégrammes chiffrés et finit par mettre la main sur un employé de la succursale de Madrid, Jean Guibert, confessa le délit et restitua 12.000 francs en argent et 102.000 francs en titres délivrés à son nom par la Société générale de Paris. Guibert a été écroué hier.

UN NOUVEAU VOL DE SACS DE DEPECHEES. — On télégraphie de Chalons-sur-Saône que, dans la nuit de samedi à dimanche, vers neuf heures et demie, un malfaiteur s'est introduit dans un compartiment de 2e classe du train de Maçon à Chalons et occulta par M. Lefebvre, un sac de dépêches et un courrier auxiliaire des postes. Après avoir ouvert la portière, l'individu a volé six sacs de dépêches contenant des valeurs. Le vol a été constaté par un inspecteur de la gare de Chalons qui intervint aussitôt. Les pertes sont estimées à 500.000 francs.

INCENDIE D'UNE CHOCOLATERIE. — Le Havre, 2er novembre. La chocolaterie Le Vigoureux, à Graville, qui occupait quarante ouvriers, a été détruite par un incendie qui a duré pendant une heure et demie. Les pertes sont estimées à 500.000 francs.

UN COFFRE-FORT ORIGINAL. — Perpignan, 2er novembre. Dans l'appartement d'un ouvrier, au service de M. Gau, un coffre-fort appartenant à M. P. P. L'installation des water-closets, au premier étage, dans la salle de bain d'un nouveau locataire, et descendant une trappe au-dessous de la porte, le locataire aperçut un coffre-fort en bois, orné d'une peinture d'un diable peint sur le mur. Les ouvriers descendirent la nouvelle avec leurs matras, et bientôt apparut à leur vue un coffre-fort en bois, orné de peintures de l'er et des diables de banque. Le locataire avait précédemment présenté.

UN POMPIER MORT AU FEU. — Un incendie a éclaté dimanche soir, à la chocolaterie Peretti, à Chalons-sur-Saône. Les pompiers de Chalons et de Lécroix se sont réunis pour combattre le feu. Le pompier Peretti est mort des suites de ses blessures.

MARIAGE D'UNE FILLE DE MILLIARDAIRE. — Hier à six heures, le mariage de miss Pauline Astor, fille unique du milliardaire américain Walter Astor, a eu lieu à Londres. Le mariage a été célébré par le pasteur de la paroisse de St. Paul.

LA VELETTE. — Une nouvelle danse nous arrive d'Angleterre, sous les auspices de S. M. Edouard VII, qui en est le créateur. Elle se compose de quelques pas de danse, exécutés en couple, pendant lesquels le cavalier tient à hauteur de la main gauche la danseuse. Les fantaisies y ajoutent un accompagnement de castagnettes, mais ce n'est pas indispensable.

LES VISITES AU CIMETIERE. — Le soleil n'a pas favorisé de ses derniers rayons la fête de la semaine. Toute la journée, une brume froide et pénétrante a enveloppé la ville, se résolvant par instants en une pluie très fine pour se reformer, ensuite, de nouveau. C'est, sans doute, ce temps gris et maussade qui a empêché beaucoup de Roubaixiens de se rendre au Cimetière. Quoique moins nombreux, les visiteurs ont été plus nombreux que d'habitude.

DE LA SOIE A TROP BON MARCHÉ. — Sous ce titre, nos annonces, il y a cinq jours, l'arrestation d'un nommé Auguste Grootaert, au moment où il venait des tissus de soie au-dessous du cours. Conduit à Lille, Grootaert a avoué à M. Delalé, juge d'instruction, avoir volé ces étoffes de complicité avec Georges Carotte, employé de commerce, âgé de 28 ans, ancien tenancier du café Delys, boulevard de Paris, demeurant actuellement, place du Commerce, 10. Le magistrat a aussitôt signé un mandat d'amener contre ce dernier, qui a été arrêté, lundi soir, boulevard Gambetta, par les agents de sûreté Gaillot et Delhaye.

UNE SCENE DE MENACES. — Henri Quique, journalier, âgé de 25 ans, demeurant à Croix, rue de Thionville, vers six heures, dans la soirée de samedi, vers six heures, il se rendait à l'école de la rue de la République, rue de la République, rue Pierre-Motte, 3, où elle habite. Très surexcité, il voulait monter à la chambre occupée par sa femme. Le cabaretier l'en empêcha. L'autre, sortant alors de sa poche une lanterne de cuir terminée par une boucle de plomb, l'en menaça. Les agents de police Bosman et Lambin, informés, sont venus le mettre en état d'arrestation.

EN ALLANT AU MONT-A-LEUX. — Norbert Vienne, ouvrier frappeur, se rendait, mardi matin, vers onze heures, au Mont-A-leux, en compagnie de son cousin. Marchant sur la bordure du trottoir, il glissa dans le fil d'eau. A ce moment, passait une baladeuse dont une des roues lui frôla le pied droit. Vienne était si grièvement atteint qu'il ne pouvait plus faire un mouvement. Son cousin le transporta à son domicile, rue Danton, où M. le docteur Montaigne vint lui donner des soins; il a constaté la fracture de la rotule et il a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu. Norbert Vienne est âgé de 13 ans.

LOCATION D'EXCELLENTS PIANOS. — Depuis 5 fr. Maison SCREPEL, 138, Grand-Rue, Roubaix.

POLICE DES CABARETS. — Procès-verbal a été dressé à deux cabarets, Léon Fancher et Marie Cornaert, inculpés toutes deux de n'avoir pas tenu régulièrement leur livre de logeurs.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS. — C'est l'occasion d'une histoire de brigands. Un jour, un homme se promenait dans les rues de Roubaix, lorsqu'il fut arrêté par un policier. L'homme avait une sacoche à la main, remplie de bijoux et d'argent. Il a été conduit au poste et a été interrogé par le commissaire.

UN PÉCHÉ. — Mardi matin, au petit jour, un pêcheur a été surpris à installer au canal de la rue de la Justice, un petit bateau. Les agents de police l'ont arrêté et ont saisi le bateau et le matériel de pêche.

LE CONGRÈS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE. — Le congrès de l'Union des sociétés de gymnastique de France, qui a eu lieu à Paris, sous la présidence de M. Carvallo, a désigné, d'une façon définitive, la ville de Tourcoing comme siège de la fête fédérale de 1906. Les candidatures des villes de Troyes et de Clermont-Ferrand ont été prises en considération pour les fêtes de 1907.

COUT DE FEU RUE DU BRUN-PAIN. — Mardi matin, vers huit heures, un coup de revolver ou de carabine a été tiré dans la direction de la rue Favart. MM. Jules Castel, employé d'octroi, et Dargoville, rentier à Roncq, passaient en ce moment rue du Brun-Pain. Ils ont entendu la balle siffler au-dessus de leur tête. Cette balle est allée briser un carreau au-dessus de la porte de la maison de Mme veuve Thiry, 105, rue du Brun-Pain, et après avoir ricoché en deux endroits au mur, elle a roulé par terre. Il a été impossible jusqu'à présent de connaître l'auteur de ce coup de feu.

VISITE INATTENDUE. — Lundi soir, vers cinq heures, un accident bizarre s'est produit rue de Moscou. M. Verlicq, qui habite au numéro 44 de cette rue, était monté sur la toiture de la véranda de sa maison, pour placer des poteaux par la fenêtre du premier étage. Or, la toiture de la véranda de M. Verlicq est d'environ un mètre plus élevée que le toit de la maison voisine habitée par les époux Marceaux. Il arriva que M. Verlicq se tenant sur la bordure du toit de la véranda perdit l'équilibre et tomba sur le toit de la maison de ses voisins. Des panes furent brisées, le plafond fut défoncé sur un espace d'environ cinquante centimètres et M. Verlicq vint tomber au pied de ses voisins qui ne s'attendaient pas à cette visite. M. Verlicq s'est fait quelques blessures sans gravité aux jambes et aux mains.

UN PENDU. — Mardi matin, au petit jour, un pêcheur a été surpris à installer au canal de la rue de la Justice, un petit bateau. Les agents de police l'ont arrêté et ont saisi le bateau et le matériel de pêche.

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE 1934. N° 14

SALTIMBANQUE !

PAR HENRI GERMAIN

— Comment ! c'est vous, monsieur Letouche ? — Mais oui, moi qui vous regarde venir, depuis deux minutes le long du trottoir, avec une attitude de Romsès mécontent. Je vous attendais pour vous serrer la main. — Vous êtes donc revenu de Vichy ? Je vous y croyais encore. — Non, ma cure terminée, comme je m'enchaînais là-bas, j'ai hâte mon retour, et suis ici depuis avant-hier. — Ma foi, dit Georges, je suis bien aise de vous rencontrer, j'ai différentes choses qui me préoccupent, et comme je vous sais homme de bon conseil, je vous en parlerai volontiers. — Cela tombe à merveille, justement je rentrais; vous m'avez aidé ? — Si vous voulez. — Quelques instants après, M. Letouche faisait entrer Georges dans un petit salon. — Asséyez-vous, mon cher ami, fit-il en avançant un siège au jeune médecin. Je vous dirai que je ne me couche jamais sans prendre une tasse de thé; faites-vous comme moi ? — Et pendant que Georges acquiesçait à l'invitation, M. Letouche apprêtait l'infusion odorante. — Eh bien ! voyons, fit-il, en s'asseyant ensuite en face de Georges, contez-moi vos histoires ? — D'abord, sans vouloir me faire passer pour perspicace, je crois savoir d'avance ce dont il s'agit. Et comme Georges levait la tête : — Des Delaroches, n'est-ce pas ? — Vous ne vous trompez pas, fit le jeune homme en inclinant la tête. — Que s'est-il passé de nouveau ? — Etiez-vous là le jour où M. Delaroché a eu son attaque ?

LE GRAND ALMANACH illustré du JOURNAL DE ROUBAIX

est sous presse. Il va paraître très prochainement.

L'Almanach du Journal de Roubaix

contient des histoires amusantes, des récits littéraires, des variétés, des poésies, des dessins humoristiques, de bons mots, des recettes utiles, des illustrations artistiques, contiendra DE NOMBREUX ARTICLES

d'un grand INTÉRÊT LOCAL ET RÉGIONAL

Des renseignements pratiques sur les services publics, sur les écoles, sur les paroisses, sur les administrations charitables, sur les sociétés de la circonscription de Roubaix-Tourcoing et des provinces de la frontière belge ont été groupés avec méthode : ils pourront être souvent consultés et mis à profit.

Mentionnons aussi les TROIS CONCOURS auxquels auront droit de participer tous les lecteurs de

L'ALMANACH DU « JOURNAL DE ROUBAIX » DES PRIX NOMBREUX ET IMPORTANTS seront décernés à ceux qui auront trouvé la solution des problèmes soumis à leur initiative et à leur perspicacité.

On peut, dès aujourd'hui, adresser les commandes d'almanachs à la librairie du Journal de Roubaix et à tous nos vendeurs.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Entre agents et rôdeurs. — Hier soir, vers dix heures, les agents de police Minet, Herkenth et Patry recevaient une plainte d'une jeune fille qui avait été l'objet de violences au bal de l'Empereur, rue des Longues-Haies, 105.

Les agents s'y rendirent et arrêterent l'auteur des coups, Charles Vansteenbergue, âgé de 24 ans, rue Bayard, 37, qui était revêtu d'un uniforme d'artilleur de la marine. Cet individu, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, est un repris de justice dangereux.

Un moment où les agents se rendaient au poste pour y conduire l'inculpé, ils furent assaillis par deux rôdeurs sortis du bal de l'Empereur, parmi lesquels se trouvait l'ami de Vansteenbergue, Laurence Bossut, 18 ans, demeurant rue Beurre-paire, 12. Serrés de près, les agents ont dû mettre revolver au poing pour en imposer à la foule menaçante.

Vansteenbergue a pu être écroué au dépôt du 3e arrondissement, ainsi que son amie qui sera poursuivie pour outrages aux agents. Le faux artilleur est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et de port illégal d'effets militaires.

LES VISITES AU CIMETIERE. — Le soleil n'a pas favorisé de ses derniers rayons la fête de la semaine. Toute la journée, une brume froide et pénétrante a enveloppé la ville, se résolvant par instants en une pluie très fine pour se reformer, ensuite, de nouveau. C'est, sans doute, ce temps gris et maussade qui a empêché beaucoup de Roubaixiens de se rendre au Cimetière. Quoique moins nombreux, les visiteurs ont été plus nombreux que d'habitude.

DE LA SOIE A TROP BON MARCHÉ. — Sous ce titre, nos annonces, il y a cinq jours, l'arrestation d'un nommé Auguste Grootaert, au moment où il venait des tissus de soie au-dessous du cours. Conduit à Lille, Grootaert a avoué à M. Delalé, juge d'instruction, avoir volé ces étoffes de complicité avec Georges Carotte, employé de commerce, âgé de 28 ans, ancien tenancier du café Delys, boulevard de Paris, demeurant actuellement, place du Commerce, 10. Le magistrat a aussitôt signé un mandat d'amener contre ce dernier, qui a été arrêté, lundi soir, boulevard Gambetta, par les agents de sûreté Gaillot et Delhaye.

UNE SCENE DE MENACES. — Henri Quique, journalier, âgé de 25 ans, demeurant à Croix, rue de Thionville, vers six heures, dans la soirée de samedi, vers six heures, il se rendait à l'école de la rue de la République, rue de la République, rue Pierre-Motte, 3, où elle habite. Très surexcité, il voulait monter à la chambre occupée par sa femme. Le cabaretier l'en empêcha. L'autre, sortant alors de sa poche une lanterne de cuir terminée par une boucle de plomb, l'en menaça. Les agents de police Bosman et Lambin, informés, sont venus le mettre en état d'arrestation.

EN ALLANT AU MONT-A-LEUX. — Norbert Vienne, ouvrier frappeur, se rendait, mardi matin, vers onze heures, au Mont-A-leux, en compagnie de son cousin. Marchant sur la bordure du trottoir, il glissa dans le fil d'eau. A ce moment, passait une baladeuse dont une des roues lui frôla le pied droit. Vienne était si grièvement atteint qu'il ne pouvait plus faire un mouvement. Son cousin le transporta à son domicile, rue Danton, où M. le docteur Montaigne vint lui donner des soins; il a constaté la fracture de la rotule et il a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu. Norbert Vienne est âgé de 13 ans.

LOCATION D'EXCELLENTS PIANOS. — Depuis 5 fr. Maison SCREPEL, 138, Grand-Rue, Roubaix.

POLICE DES CABARETS. — Procès-verbal a été dressé à deux cabarets, Léon Fancher et Marie Cornaert, inculpés toutes deux de n'avoir pas tenu régulièrement leur livre de logeurs.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS. — C'est l'occasion d'une histoire de brigands. Un jour, un homme se promenait dans les rues de Roubaix, lorsqu'il fut arrêté par un policier. L'homme avait une sacoche à la main, remplie de bijoux et d'argent. Il a été conduit au poste et a été interrogé par le commissaire.

UN PÉCHÉ. — Mardi matin, au petit jour, un pêcheur a été surpris à installer au canal de la rue de la Justice, un petit bateau. Les agents de police l'ont arrêté et ont saisi le bateau et le matériel de pêche.

LE CONGRÈS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE. — Le congrès de l'Union des sociétés de gymnastique de France, qui a eu lieu à Paris, sous la présidence de M. Carvallo, a désigné, d'une façon définitive, la ville de Tourcoing comme siège de la fête fédérale de 1906. Les candidatures des villes de Troyes et de Clermont-Ferrand ont été prises en considération pour les fêtes de 1907.

COUT DE FEU RUE DU BRUN-PAIN. — Mardi matin, vers huit heures, un coup de revolver ou de carabine a été tiré dans la direction de la rue Favart. MM. Jules Castel, employé d'octroi, et Dargoville, rentier à Roncq, passaient en ce moment rue du Brun-Pain. Ils ont entendu la balle siffler au-dessus de leur tête. Cette balle est allée briser un carreau au-dessus de la porte de la maison de Mme veuve Thiry, 105, rue du Brun-Pain, et après avoir ricoché en deux endroits au mur, elle a roulé par terre. Il a été impossible jusqu'à présent de connaître l'auteur de ce coup de feu.

VISITE INATTENDUE. — Lundi soir, vers cinq heures, un accident bizarre s'est produit rue de Moscou. M. Verlicq, qui habite au numéro 44 de cette rue, était monté sur la toiture de la véranda de sa maison, pour placer des poteaux par la fenêtre du premier étage. Or, la toiture de la véranda de M. Verlicq est d'environ un mètre plus élevée que le toit de la maison voisine habitée par les époux Marceaux. Il arriva que M. Verlicq se tenant sur la bordure du toit de la véranda perdit l'équilibre et tomba sur le toit de la maison de ses voisins. Des panes furent brisées, le plafond fut défoncé sur un espace d'environ cinquante centimètres et M. Verlicq vint tomber au pied de ses voisins qui ne s'attendaient pas à cette visite. M. Verlicq s'est fait quelques blessures sans gravité aux jambes et aux mains.

UN PENDU. — Mardi matin, au petit jour, un pêcheur a été surpris à installer au canal de la rue de la Justice, un petit bateau. Les agents de police l'ont arrêté et ont saisi le bateau et le matériel de pêche.

LIVRESSE. — Les agents de police Stadler et Vandebande ont arrêté, hier soir, vers six heures, rue Jouffroy, Désiré Delanoy, âgé de 24 ans, âgé de 24 ans, demeurant rue Decroix, et Henri Demeyer, fleur, 46 ans, rue de la Tortue. Tous deux sont inculpés d'ivresse et de rébellion.

ENTREPRENEURS DU MEMORANDUM 2 NOVEMBRE 1934. — M. M. Bequerelle, rue Sébastien Thorelli, huit heures et demie, église Notre-Dame. — M. François Henry, huit heures et demie, église Sainte-Basile.

Le Cérébros est du sel naturel, raffiné et phosphaté. Lunetterie sur mesure. (Voir aux annonces.)

LANNY LEERS EXPLOITS DE BANDITS. — La bande de voyous qui, durant une heure, a terrorisé une partie de la population, vendredi dernier, ne tardera plus à tomber entre les mains de la police.

LE BANQUET ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES L'AVANT-GARDE. — Le banquet annuel, au siège, chez M. Deroubaix, rue du Bois, 90 convives, a eu lieu, samedi soir, à l'Hotel de la Ville.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

LE GRAND ARRIVAGE DE LAPINS A 0 FR. 80 LE 1/2 KIL. — Les lapins de la Maison du Poulet Truffe, 43, rue du Vieil-Abbaye, ont été livrés à la population.

deux malandrins profitèrent les plus terribles menaces. Nous avons cité textuellement, car le mercenaire est joli. Nous avons vu la gendarmerie et la police; personne ne sait rien, n'a rien entendu dire. L'ami des malandrins de ce genre !

Mais écoutez la fin, et vous comprendrez : « Watreles devint un repaire de brigands... et c'est la faute à M. Lepiat, parce qu'il fait noir. »

LES CAMBRIOLAGES DE LA RÉGION. — Deux nouvelles arrestations à Menin. — L'un des cambrioleurs se jette dans la Lys.

Les uns après les autres, les membres de la bande à Ladryoux tombent entre les mains de la justice. L'inspecteur de police Troock et l'agent Nouis, accompagnés des agents Vanverleke et Deboutryde, se mirent en chasse et ne tardèrent pas à les apercevoir longeant la Lys. Deux gendarmes de la brigade de Menin, le maréchal-des-logis Schietcatte et le gendarme Rymaekens, venant à passer à cheval se dirigèrent vers Reckem, furent mis au courant par les agents et prirent leurs dispositions. Ils continuèrent leur route et étaient parvenus à la Basse-Cense, occupée par M. Dewitte, quand ils virent au loin deux individus, qui longeant la rive droite de la Lys, poursuivis par MM. Troock et Nouis. Ils mirent leurs chevaux au galop et purent couper la retraite aux fuyards. C'étaient bien Couzyder et Decuyper.

Decuyper se voyant pris se rendit aussitôt. Il n'en fut pas de même de Couzyder qui essaya de fuir; pour échapper à la justice, il se jeta dans la Lys. A bout de souffle, il se sentit sans doute impuissant à affronter l'aventure d'une traversée de la rivière, il revint sur ses pas et le maréchal-des-logis Schietcatte arriva juste à point pour l'aider à sortir de l'eau.

Conduits devant M. Vandebosche, commissaire de police, tous deux ont été interrogés aussitôt; Couzyder a été trouvé en possession d'un couteau-poignard et d'une somme de dix centimes. Decuyper avait sur lui un franc et quelques centimes. Tous deux seront aujourd'hui transférés à Courtrai pour être mis à la disposition du Parquet.

Nous avons parlé hier de l'arrestation à Halluin de Gustave Rosselet dit « Solitaires ». On se souvient qu'il y a huit jours, il était rendu coupable de violence sur un cultivateur de Menin, qui aurait donné le poignard à son frère, le docteur Rosselet. L'arrestation d'un nommé Bertone, sous l'inculpation de vol. Or, Bertone était le demi-frère de Rosselet, et sous deux états de connivence. Rosselet a autrefois subi de sept ans d'emprisonnement pour vol.

L'arrestation de Rosselet à Halluin, porte à 6 le nombre de celles opérées par la police de cette ville. Il y a eu également sous ses verroux, une quinzaine de personnes impliquées dans les cambriolages de la région.

LE CONGRÈS DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE. — Le congrès de l'Union des sociétés de gymnastique de France, qui a eu lieu à Paris, sous la présidence de M. Carvallo, a désigné, d'une façon définitive, la ville de Tourcoing comme siège de la fête fédérale de 1906. Les candidatures des villes de Troyes et de Clermont-Ferrand ont été prises en considération pour les fêtes de 1907.

COUT DE FEU RUE DU BRUN-PAIN. — Mardi matin, vers huit heures, un coup de revolver ou de carabine a été tiré dans la direction de la rue Favart. MM. Jules Castel, employé d'octroi, et Dargoville, rentier à Roncq, passaient en ce moment rue du Brun-Pain. Ils ont entendu la balle siffler au-dessus de leur tête. Cette balle est allée briser un carreau au-dessus de la porte de la maison de Mme veuve Thiry, 105, rue du Brun-Pain, et après avoir ricoché en deux endroits au mur, elle a roulé par terre. Il a été impossible jusqu'à présent de connaître l'auteur de ce coup de feu.

VISITE INATTENDUE. — Lundi soir, vers cinq heures, un accident bizarre s'est produit rue de Moscou. M. Verlicq, qui habite au numéro 44 de cette rue, était monté sur la toiture de la véranda de sa maison, pour placer des poteaux par la fenêtre du premier étage. Or, la toiture de la véranda de M. Verlicq est d'environ un mètre plus élevée que le toit de la maison voisine habitée par les époux Marceaux. Il arriva que M. Verlicq se tenant sur la bordure du toit de la véranda perdit l'équilibre et tomba sur le toit de la maison de ses voisins. Des panes furent brisées, le plafond fut défoncé sur un espace d'environ cinquante centimètres et M. Verlicq vint tomber au pied de ses voisins qui ne s'attendaient pas à cette visite. M. Verlicq s'est fait quelques blessures sans gravité aux jambes et aux mains.

UN PENDU. — Mardi matin, au petit jour, un pêcheur a été surpris à installer au canal de la rue de la Justice, un petit bateau. Les agents de police l'ont arrêté et ont saisi le bateau et le matériel de pêche.

LE CRIME DE LA RUE DU CIMETIERE. — Nouvelle descente du Parquet. — Une arrestation. — L'autopsie.

L'émotion causée par la découverte de l'horrible crime dont nous avons longuement causé dans notre précédent numéro, est loin d'être calmée. Les circonstances dans lesquelles s'est perpétré cet abominable forfait ont été l'objet de toutes les conversations. Pendant toute la journée, une foule énorme a stationné devant la maison de M. Desuyter, 6 rue du Cimetière, et il a fallu y organiser un véritable service d'ordre.

Nouvelle descente du Parquet. — La Justice, de son côté, poursuit activement son enquête. M. Delalé, juge d'instruction, est de nouveau descendu à Halluin, dans l'après-midi de mardi vers trois heures et il a quitté cette ville qu'à sept heures du soir. Il s'est rendu rue du Cimetière, où il a entendu de nouveaux témoignages; il était accompagné de M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, qui a procédé aux constatations médicales. M. Delalé a ensuite ordonné le transfert, à l'hôpital, du cadavre de la fillette, aux fins d'autopsie.

Une arrestation. — Avant de quitter Halluin, mardi soir, M. Delalé avait lancé un mandat d'amener contre un ouvrier tisserand nommé Léon Larue, célibataire, âgé de 36 ans, sur qui planaient de graves soupçons.

Cet homme habite rue d'Aroche, avec l'un de ses frères; il connaissait la petite Marie Desuyter, et il avait, plusieurs fois, été aperçu à serrer l'effort. Au point que M. Desuyter lui avait interdit l'accès de sa maison. A cette époque, M. Desuyter habitait à proximité de la rue d'Aroche. Il y a deux mois, il changea de domicile pour habiter la rue du Cimetière. On prétend que Larue s'était enquis de la nouvelle adresse de la famille Desuyter, et lundi matin, on l'avait vu passer rue du Cimetière et s'arrêter devant la maison de M. Desuyter.

Cet ensemble de faits, ainsi que le caractère de l'individu avaient fait naître des soupçons qui ont amené l'arrestation.

Interrogé par M. Delalé, Larue a pu établir l'emploi de son temps durant une partie de la matinée de lundi. Toutefois, il y a une lacune, entre neuf et dix heures; d'autre part, il n'y a pas de concordance parfaite entre les différentes dépositions de personnes qui auraient rencontré Larue, lundi matin.

Il faut ajouter que Larue aurait tenu certains propos compromettants, mais ici encore, la lacune n'a pu être établie complètement.

Quoi qu'il en soit, Larue a été maintenu à la disposition de la Justice. M. Delalé, qui se propose de revenir à Halluin aujourd'hui, mercredi, interrogera de nouveau.

L'autopsie. — M. le docteur Dutilleul a procédé, comme nous le disions plus haut, à l'autopsie du cadavre de Marie Desuyter; il était assisté de M. le docteur Dutilleul. D'après les constatations médicales, il n'y a plus de doute possible sur la nature de l'atoutout; un crime hors nature a été commis sur la pauvre enfant.

D'un autre côté, l'autopsie a amené des découvertes assez singulières. C'est ainsi qu'une épinge à cheveux entièrement rouillée a été trouvée dans un organe. L'enfant était en outre atteinte de plusieurs affections qui étaient de nature à causer une mort hâtive; de l'ordre organique dans le rein, adhérences péritonéales au pignon gauche, valvules du cœur cartilagineuses, hypertrophie du cœur, etc.

L'autopsie a également établi que le décès n'a été produit qu'indirectement par la strangulation; le contact brutal à la gorge a produit une sorte de vomissement et les matières stomacales, au lieu d'être expectorées, ont été rejetées dans le pignon, déterminant ainsi l'asphyxie.

Différentes pièces anatomiques ont été rapportées par le médecin légiste.

L'heure du crime. — Suivant les dépositions recueillies à l'instruction

— Je suis de votre avis. Le siège du mal est sans le moral, dans une cause mystérieuse que je cherche en vain à découvrir. J'ai cru y arriver une fois.

— Vraiment ? — Oui, comme j'étais entré en passant prendre des nouvelles, je suis arrivé jusqu'à la chambre sans